(petite présentation contextuelle)

Nous avons jugé important de prendre la parole ce soir, une fois de plus parmi tant d'autres exprimées depuis des mois mais peu entendues. Étant tous et toutes intégré-e-s au système social, je ne viens pas vous parler en tant qu'artiste, ni vous considérer comme des spectateurs. Je ne viens pas vous parler de culture mais de droits sociaux.

En février 2013, à Nantes, <u>Djamel Chaar</u> s'immolait par le feu sur le parking de l'agence Pôle Emploi. Deux jours après, un autre chômeur tentait de se donner publiquement la mort à Saint-Ouen et un autre encore quelques jours plus tard dans un Pôle emploi de Bois-Colombes. Déjà, l'été précédent, un homme était mort après s'être immolé à la CAF de Mantes-la-Jolie. Et pourtant, le 22 mars 2014, un nouvel accord portant sur l'assurance chômage a été négocié, en l'absence des premiers concernés que sont les chômeurs, entre le MEDEF et ses « partenaires sociaux », puis agréé par le ministre du travail le 26 juin. Il est à présent en application depuis le 1er juillet.

Cet accord intervient dans un contexte tout à fait défavorable en terme d'emploi et de chômage : en France, 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés, toutes catégories confondues; il y a 9 millions de salariés pauvres ; 86% des embauches se font en CDD ; les recours aux contrats courts a plus que doublé en 10 ans pendant que le nombre de chômeurs travaillant régulièrement a triplé... Bref, pendant que la France détient le record mondial des dividendes reversés aux actionnaires, **LA PRECARITE EXPLOSE!**

Après une analyse fouillée, l'accord du 22 mars se révèle être une machine infernale d'exclusion et de fragilisation, qui poussera chacun à se mettre en concurrence avec son voisin, à travailler dans la plus grande précarité, en acceptant tous les petits boulots qui se présenteront.

Le développement d'une main d'œuvre malléable découle des choix politiques et économiques du gouvernement et des partenaires sociaux signataires.

L'opacité, l'obscurité, <u>la complexité de ce texte</u>, à l'inverse de la prétendue simplification annoncée, obligera le chômeur à se transformer en expert de sa propre situation.

En face, les agents pôle emploi surchaufferont par la multiplication des dossiers générant des blocages, des indus et des failles d'interprétation, avec toujours plus de drames humains d'un côté et de l'autre du bureau.

Comme précédemment en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en Italie, nous assistons au processus européen de démantèlement de l'assurance chômage et de la sécurité sociale. Vous l'aurez compris, cet accord ne concerne pas les seuls intermittent-te-s du spectacle, au même titre que l'intermittence de l'emploi dépasse largement le cadre du spectacle. Intérimaires, salarié-e-s intermittents et précaires, chômeurs du régime général, retraité-e-s, victimes de licenciements injustifiées, vacataires, saisonniers, stagiaires, services civiques.... Nous sommes toutes et tous concerné-e-s par l'accord du 22 mars.

Pour finir, dans les mouvements des chômeurs, précaires et intermittents qui ont lieu partout en France, il est dit que tant que cet accord ne sera pas abrogé, tant que ne s'ouvriront pas de réelles négociations faites sur la base de nos revendications, nos actions et nos luttes ne connaîtront pas de pause.

RETROUVEZ-VOUS, REJOINGNEZ-NOUS & RENDEZ-VOUS AUX PROCHAINES AG ET ACTIONS : CE QUE NOUS DEFENDONS, NOUS LE DEFENDONS POUR TOUS !!!

(donner contact & prochains rdv locaux)